

Méthodologie

Enquête

sur la structure

de la forêt privée

en 2012

La gestion de la forêt représente un enjeu économique, environnemental et sociétal important, avec des défis tels que l'accroissement de la récolte de bois, la préservation de la biodiversité, la diversification des activités rurales, le développement des énergies renouvelables et l'adaptation au changement climatique. Les trois quarts de la forêt française appartiennent à des propriétaires privés.

L'enquête sur la structure de la forêt privée de 2012 a été conduite par le service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, avec l'appui du centre national de la propriété forestière (CNPF) pour l'accès aux données cadastrales et la conception du questionnaire.

La forêt privée est définie, dans cette enquête, comme la forêt ne relevant pas du régime forestier, ce régime couvrant la forêt appartenant à l'État, aux collectivités territoriales et à certains établissements publics. La forêt privée comprend donc la forêt appartenant aux personnes physiques ou morales pri-

vées et aux organismes publics hors régime forestier.

Cette enquête, représentative de la superficie en forêt privée au niveau régional, vise essentiellement à décrire des « profils types » de propriétaires selon différents critères (région, nature juridique...), et non à quantifier précisément les superficies forestières ou le nombre de propriétaires ayant telle ou telle caractéristique. Elle permet ainsi d'examiner le comportement des propriétaires forestiers privés tant en termes économiques (production de bois), que sociaux (emplois, loisirs) et environnementaux. Elle vise enfin à identifier les freins et les

Les résultats de l'enquête sont issus des réponses des propriétaires de forêt. Ils peuvent être différents de ceux constatés dans des sources administratives pour diverses raisons : écarts sur le champ des personnes interrogées, différences de concepts, possibles écarts entre les déclarations des propriétaires et les pratiques effectives.

Méthodologie

mesures susceptibles d'accroître la mobilisation du bois.

Cette enquête fait suite à l'enquête de 1999. La comparaison entre les deux enquêtes 1999 et 2012 permet de mesurer les évolutions structurelles de la propriété forestière privée et les caractéristiques des propriétaires (catégorie juridique, taille des propriétés, morcellement, origine de la propriété...).

Base de sondage et champ de l'enquête

L'enquête sur la structure de la forêt privée est une enquête statistique par sondage.

Base de sondage

La base de sondage est le cadastre français au 31/12/2009.

Le cadastre permet de recenser l'ensemble des parcelles en forêt déclarées au centre des impôts par leur propriétaire. Pour les besoins de l'enquête, la propriété a été définie par l'ensemble des surfaces détenues dans un département par une personne physique en indivision, en copropriété, en propriété seule, ou par une personne morale. Si le cadastre donne une bonne représentation des divers types de propriétaires forestiers, il n'est toutefois qu'imparfaitement mis à jour du fait notamment de retard dans la prise en compte des déclarations de changement. Le cadastre recensait ainsi en 2009 près de 3,5 millions de propriétaires privés au total, dont plus d'un million ayant 1 hectare et plus de forêt dans un même département, pour une superficie totale de 8,3 millions d'hectares de forêt. Dans l'enquête de 2012, la surface de forêt détenue par les propriétaires d'au

moins 1 hectare de forêt privée est estimée à 9,8 millions d'hectares.

Champ de l'enquête

Le champ de l'enquête ne concerne que les propriétaires possédant 1 hectare et plus de forêt dans un même département.

Le plan de sondage a été élaboré à partir de trois critères de stratification, le département, la catégorie juridique (personne physique ou morale) et la taille de la surface forestière en propriété.

Alors que l'enquête 1999 ne concernait que les propriétaires de forêt située en métropole, l'enquête 2012 concerne la forêt métropolitaine, ainsi que la forêt de trois Dom, Guadeloupe, Martinique et La Réunion. En métropole, l'échantillon constitué de 5 450 propriétaires de forêt est représentatif de l'ensemble de la surface forestière privée en métropole. Dans les Dom, les échantillons de 143 propriétaires en Guadeloupe, 131 en Martinique et 140 à La Réunion sont représentatifs de la forêt privée de chacun de ces trois départements.

Période de référence

L'enquête de 2012 a été réalisée de janvier à mars 2013.

Statut de l'enquête

L'enquête sur la structure de la forêt privée est une enquête statistique obligatoire couverte par les dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et de la loi du 6 juin 1951 modifiée relative au secret statistique.

L'enquête 2012 porte le Visa n° 2012X094AG du Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire

et de la Forêt et du Ministre de l'Économie, des Finances et du Commerce extérieur, valable pour la période 2012-2013.

Modalité de collecte de l'information

La collecte des informations a été réalisée sur le terrain par des enquêteurs, en entretien en face à face au domicile du propriétaire.

Les propriétaires résidents à l'étranger, et ne pouvant se déplacer sur le territoire national pour répondre à l'enquête, ont été interrogés par courrier, à partir d'un questionnaire simplifié. Ils représentent moins de 0,5 % des propriétaires de l'échantillon.

Ces propriétaires ne sont pas pris en compte dans les analyses qui ne faisaient pas l'objet du questionnaire simplifié.

Après saisie, puis contrôle des données conjointement par les services statistiques régionaux et le SSP, il est procédé à une estimation pour les non-réponses partielles (peu de cas concernés). Enfin, les coefficients d'extrapolation sont réajustés lorsque cela est nécessaire : le taux de non-réponse à l'enquête (propriétaire injoignable, refus) est de l'ordre de 5 % des propriétaires.

Contenu des enquêtes

Les données collectées ne portent que sur la propriété forestière située dans le département pour lequel le propriétaire a été enquêté.

Une partie des questions sont communes aux deux enquêtes 1999 et 2012, et permettent de mesurer des évolutions. Les questionnaires 1999 et 2012 ont cependant des différences, liées à de

nouveaux thèmes ayant émergé en 2012, ou à de nouveaux éclairages de thèmes déjà existants en 1999.

L'enquête de 2012, comme celle de 1999, décrit les thèmes suivants :

- les caractéristiques physiques de la propriété : nature juridique du propriétaire, résidence, époque d'acquisition, origine de la propriété, évolution des surfaces des propriétaires enquêtés (enquête 1999 : évolution 1980-1999, enquête 2012 : évolution 2002-2012), surface forestière, morcellement.

- des indicateurs de comportement et de mode de gestion des forêts pratiqués par les propriétaires : temps passé en forêt, insertion dans les circuits de développement, type de peuplement forestier, main-d'œuvre ayant travaillé directement sur la propriété, volumes de bois récoltés, leur destination (vente ou autoconsommation) et modalités des ventes, accueil du public et récolte de menus produits, situation au regard de la chasse, dégâts de gibier et les protections.

Les questions nouvelles en 2012 portent sur :

- des questions qualitatives d'opinion du propriétaire concernant les raisons de souhaiter vendre une parcelle, ses attentes vis-à-vis de sa forêt, la façon dont il considère son potentiel de production de bois

- les outils de développement forestiers développés, avec notam-

ment des questions concernant les documents de gestion

- les coupes et travaux effectués au cours des cinq dernières années, ainsi que ceux prévus au cours des cinq prochaines années (en 1999, n'étaient demandées que les prévisions de travaux au cours des cinq prochaines années)

- les pratiques forestières environnementales

- les aides fiscales pour la forêt

- l'assurance de la propriété forestière

Le questionnaire des Dom a été adapté afin de tenir compte des spécificités de la forêt privée :

- absence de filière bois et d'organisations professionnelles (pas de groupement forestier, de coopérative forestière, de centre régional de la propriété forestière, de documents de gestion forestière...)

- pas de problématique sur l'assurance des propriétés forestières

- pas de site Natura2000

- présence de forêt « naturelle » définie par une quasi absence d'intervention humaine

- présence de récolte de bois pour charbon de bois

Règles de diffusion Arrondis

Certains totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des rubriques ou des différents niveaux géographiques ou critères : en effet, l'arrondi de la somme n'est pas forcé-

ment égal à la somme des arrondis selon le procédé utilisé. Cependant, les différences ne peuvent excéder quelques unités.

Secret statistique

Ne sont pas publiés les résultats qui concernent moins de trois propriétaires de forêt privée, ou dès lors qu'une propriété forestière contribuerait à plus de 85 % du résultat. La mention « s » remplace les données pour lesquelles ces règles doivent s'appliquer.

Indicateurs de qualité statistique des données

Ils permettent de qualifier la donnée publiée. Un certain nombre de données publiées sont accompagnées du demi-intervalle de confiance.

• le demi-intervalle de confiance : il est exprimé dans l'unité de la donnée estimée à laquelle il se réfère. Il indique la marge de précision de la donnée, avec un coefficient de confiance « à 95 % près ».

Exemple : surface = 9 759 milliers d'hectares (Mha) avec demi-intervalle = 261 Mha signifie que la vraie valeur de la surface a 95 % de chance d'être comprise entre 9 498 Mha et 10 020 Mha (= 9 759 Mha + ou - 261 Mha). Cela veut dire aussi que la vraie valeur de la surface a 5 % de chance d'être plus petite que 9 498 Mha ou plus grande que 10 020 Mha.